



République Française
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière
01130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32

Mail : mairie@belleydoux.fr

Site web :

www.belleydoux.fr

Nombre de conseillers : 11

Présents : 11

Absent excusé : 0

OBJET :

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL
du jeudi 21 mai 2026**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL

du jeudi 21 mai 2026

Présents : Pascal COURTOIS, Maryline MATHIEU ZAKI, Jean-Claude CAPELLI, Daniel MORICEAU, Andréa LAHO, Aline PANSARD, Yves CAMPION, Julie FISCHER, Christophe MATHIEU, Mathias BILLET, Océane PONCET

Absent excusé :

Secrétaire : Daniel MORICEAU

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente du 23/04/2026.

1. Délibérations :

a. Le conseil délibère sur les modalités de gestion des amortissements en M57 et dérogation à la règle du prorata temporis

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'adopter les durées suivantes pour le chapitre 204

Articles comptables	Subventions d'équipements versées	Description des biens	Durée d'amortissement	Compte d'amortissement
2041411	Aux communes membres du GFP	Biens mobiliers, matériel et études	5 ans	28041411
20422	Aux personnes de droit privé	Bâtiments et installations	30 ans	280422

Les subventions d'équipements versées d'un montant inférieur ou égal à 1500 € seront amorties sur une année.

Les élus décident également d'adopter la règle dérogatoire du calcul des amortissements sur le mode linéaire des immobilisations acquises, soit un amortissement en année pleine (dérogation à l'application de la règle de calcul prorata temporis.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

b. Le conseil délibère pour l'autorisation de défrichement en vue de l'installation d'un mât de mesure de vent par la société Total Energies Renouvelables France

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser la société Total Energies Renouvelables France pour déposer la demande d'autorisation de défrichement, représenter la commune dans l'instruction de cette demande, réaliser les travaux de défrichement, être bénéficiaire de l'arrêté Préfectoral d'autorisation, dans le strict respect de la réglementation en vigueur.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

c. Le conseil délibère pour la création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité pour le poste de secrétaire général de mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité à compter du 1^{er} juin 2026 pour une durée d'un mois et autorise Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi d'une durée hebdomadaire de 35 heures hebdomadaire sur le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe à l'indice brut 604 ; indice majoré 513 à laquelle s'ajoute une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE).

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

d. Le conseil délibère pour la nomination du correspondant défense de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner Monsieur CAMPION Yves comme correspondant défense de la commune.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

VILLAGE DE



République Française
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière
01130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32
Mail : mairie@belleydoux.fr

Site web :
www.belleydoux.fr

Nombre de conseillers : 11

Présents : 11

Absent excusé : 0

OBJET :

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL
du jeudi 21 mai 2026**

2. Demande d'urbanisme

- DP00103526H004 déposée par l'entreprise SUNDAYPRO
- DP00103526H005 déposée par Monsieur BOURGEAT Germain
- DIA00103526H0003 déposée par l'office notarial BENOIT Julia Notaire et Cédric GRABOWSKI
- CU00103526H0001 déposée par l'office notarial BENOIT Julia Notaire et Cédric GRABOWSKI

3. Courriers et mails reçus

Jury d'assises – constitution du jury pour l'année 2027

La commune a reçu, le 20 mai, un courrier fixant le nombre et la répartition des jurés d'assises du département de l'Ain pour l'année 2027.

Le tirage au sort sera fait publiquement à partir de la liste électorale lors d'un prochain conseil municipal.

4. Divers

a) Mise à disposition de l'appartement de la mairie aux entreprises retenues pour les travaux d'accessibilité de la mairie

Durant la durée des travaux concernant l'accessibilité de la mairie ; l'appartement de la mairie sera mis à disposition des entreprises travaillant sur le chantier.

b) Conseil municipal du vendredi 5 juin pour la désignation du délégué titulaire et des délégués suppléants aux élections sénatoriales

Obligation réglementaire
1 titulaire et 3 suppléants

5. Date du prochain Conseil Municipal

Le Conseil Municipal fixe la date de la prochaine réunion au vendredi 5 juin 2026 à 19h45.

Fin de la séance à 20h50



Fait à Belleydoux, le 5 juin 2026

Le Maire, Pascal COURTOIS

Le Maire

M. Pascal COURTOIS